**DOMPIERRE LES EGLISES**

**Conseil Municipal**

**Procès-Verbal de la séance du mardi 16 décembre 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 décembre 2023 à 18 heures, selon convocation du 14 décembre 2023.

**Etaient Présents**: Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Odile POTARD, conseillères municipales.

**Étaient représentés** : Monsieur Philippe GUIBERT Par Monsieur Michel ROUSSEAU. Madame Marie-Paule WILLEMS par Madame Laurence CLAUSS.

**Etaient absentes excusées** : Madame Chantal LECHOPIER. Madame Saskia VAN LISHOUT.

Mesdames Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2023**Monsieur le Président de séance demande aux membres du conseil s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n’étant formulée le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

Le procès-verbal du 24 novembre 2023 est ainsi arrêté.

**II- Ordre du jour :**

-Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023

-Convention et annexe à la convention entre la commune et le syndicat COUL GART EAU

(Transfert de compétences eau potable et assainissement collectif)

-Renouvellement de la convention d’occupation du domaine public pour le conteneur textile

-Convention de mission d’accompagnement et adhésion au CAUE 87

-Projet de délibération SYDED « manifeste contre les plastiques à usage unique et le

suremballage.

-Questions diverses.  
Approuvé à l’unanimité par les membres du conseil municipal.

**III -Convention et annexe à la convention entre la commune et le syndicat COUL GART EAU**

**(Transfert de compétences eau potable et assainissement collectif)**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2023 décidant du transfert de compétence « eau potable et assainissement collectif » au syndicat COUL GART EAU à compter du 1er janvier 2024, Monsieur Rousseau soumet au conseil le projet de convention et une annexe à la convention portant sur les modalités de poursuites de l’opération de réhabilitation du réservoir de Viville à la charge du syndicat COUL GART EAU.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et de son annexe et après discussion vote à 9 voix POUR l’approbation de la convention de transfert telle qu’elle est proposée et sollicite Monsieur Rousseau pour faire ajouter la mention suivante sur l’annexe comme suit : *« Le Syndicat COUL GART EAU s’engage à réaliser les travaux de réhabilitation du réservoir de Viville avant le 1er janvier 2026 ».*

**IV - Renouvellement de la convention d’occupation du domaine public pour le conteneur textiles**

Depuis octobre 2016, le SYDED (Syndicat Départemental pour l’Elimination des Déchets ménagers et assimilés) a confié la gestion de la filière de collecte (textiles, linges de maison, chaussures) au RELAIS 23. Un conteneur de collecte est implanté sur la place des platanes.

Monsieur Rousseau informe le conseil que la convention conclue entre le RELAIS 23 et la commune de Dompierre les Eglises ayant expirée, il propose au conseil de la renouveler.

Monsieur Rousseau présente au Conseil la convention d’occupation temporaire du domaine public et l’informe que le RELAIS 23 versera à la fin de chaque année une redevance de 12 €.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Les membres du Conseil après avoir entendu les termes de la convention, à l’unanimité autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**V- Convention de mission d’accompagnement et adhésion au CAUE 87**

Monsieur Rousseau présente au conseil un projet de convention entre la commune et le CAUE 87 relative à une mission d’accompagnement ayant pour objet « la réflexion globale sur l’aménagement du centre-bourg ». Monsieur Rousseau indique au conseil que le CAUE a pour but de promouvoir la qualité de l’architecture, de l’urbanisme et de l’environnement avec le souci de les adapter aux particularités locales. Il soumet également au conseil une proposition d’adhésion au CAUE 87 pour l’année 2024, dont le montant s’élève à 150 €.

Les membres du Conseil après avoir entendu les termes de la convention, à l’unanimité autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et vote à 9 voix POUR l’adhésion au CAUE 87.

**VI- Projet de délibération SYDED « manifeste contre les plastiques à usage unique et le**

**suremballage**

Monsieur Rousseau donne lecture au conseil du « manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage » porté par le SYDED.

Après en avoir délibéré, à 5 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le conseil décide :

-De soutenir et signer le Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage porté par le SYDED Haute-Vienne ;

-D’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à l’application de la présente délibération et à en assurer sa plus grande diffusion possible dans la perspective d’une mobilisation massive de signataires.

**VII- Questions et informations diverses**

**Intervention de Monsieur Rousseau**

**\*Elagage des voies communales**

Monsieur Rousseau informe le conseil que l’entreprise ROCHE a procédé à l’élagage des arbres, route de Saint-Sornin-Leulac, route du Peu et route de Lavaud.

**\* Circulation des camions sur la voie communale N°16**

Suite à plusieurs incidents avec des camions, Monsieur Rousseau informe le conseil qu’il s’est rendu sur la VC N° 16 (route de Saint-Sornin-Leulac) avec Monsieur Pinel, Maire de Saint-Sornin-Leulac et Monsieur Pétorin, technicien voirie de notre communauté de communes afin de prendre une décision notamment, interdire la circulation aux camions de + 3.5 tonnes (sauf desserte locale), depuis la voie communale N°16, en concordance avec la commune de Saint-Sornin-Leulac jusqu’à la voie communale N°6. Les arrêtés municipaux de chaque commune seront pris en conséquence et la signalisation sera prise en charge par les 2 communes respectives.

**\*Poste source**

Monsieur Rousseau informe le conseil qu’il a assisté, accompagné de Madame Willems à une réunion organisée par la Préfecture et ENEDIS concernant le futur Poste source. Le compte-rendu de cette réunion sera prochainement adressé à la mairie, un exemplaire sera ensuite envoyé à chaque élu.

**Intervention de Madame Clauss**

**\*Exercice IODEX87**

Madame Clauss informe le conseil que la Préfecture a organisé un exercice baptisé « IODEX87 »

Cet exercice permettrait de déclencher le plan ORSEC en cas d’incident dans une centrale nucléaire, Madame Clauss a participé à cette opération et aux actions simulées mises en place par la Préfecture.

Le conseil propose de fixer la prochaine séance de conseil, le vendredi 26 janvier 2024 à 18 heures.

La séance est levée à 19 heures 27 minutes.